



# Association Nationale de Défense des Chasses Traditionnelles à la Grive

[www.chasse-grives.fr](http://www.chasse-grives.fr)

## Communiqué de l'ANDCTG - 30 juillet 2024

Le 02 juillet 2024 une modification a été apportée à l'arrêté du 04 novembre 2023 par la directrice de l'eau et de la biodiversité relatif à l'usage des appelants. Cette modification a pour but de restreindre l'utilisation d'appelants stipulant dès le premier article que désormais les appelants devront être nés et élevés en captivité.

Ne nous leurrions pas, cette modification est clairement un levier pour mettre définitivement un terme à la pratique de la chasse traditionnelle à la glu

Suite à cette publication la FRC PACA a réuni le lundi 15 juillet toutes les fédérations concernées, la FNC et l'ANDCTG afin de réagir au plus vite.

Suite à cette réunion il a été décidé d'attaquer cet arrêté intolérable et inacceptable

Le mercredi 17 juillet le Ministère s'est dit prêt à négocier et à réaliser des modifications à cet arrêté

Entre la FNC, la FRC, les fédérations Paca et l'ANDCTG, des désaccords sont apparus. L'ANDCTG et la Fédération Départementale des chasseurs du Vaucluse maintenaient leur position d'attaquer l'arrêté.

Malgré ce désaccord, la Fédération Régionale des Chasseurs a décidé d'accepter la négociation avec le ministère en s'abritant uniquement derrière une majorité des votants et en écartant l'ANDCTG qui ne partageait pas la façon de penser et donc qui dérangeait. Or, face une décision aussi importante qui concerne l'ensemble des chasseurs au poste, choisir de s'abriter seulement derrière une majorité sort totalement du cadre de toute éthique où l'unanimité devrait être représentée par respect pour la démocratie et pour demeurer solidaire face aux attaques incessantes du ministère.

Accepter de transiger avec le ministère, certes permettra de continuer d'utiliser nos appelants capturés précédemment à la glu, mais cela aura pour grave conséquence les points suivants :

- Abolition définitive de notre chasse traditionnelle
- Baguage et recensement obligatoires de nos appelants
- Bien que le ministère propose, pour l'avenir, une solution d'utilisation d'appelants issus de l'élevage, il va de soi, d'une part, que pas tous les chasseurs seront en capacité de le mettre en pratique (problème d'infrastructure extérieure) et d'autre part, la commercialisation étant à ce jour interdite, la plus grande partie des chasseurs ne pourra plus s'en procurer.
- Ainsi, plus aucune alternative ne sera possible pour les chasseurs

Si nous avons souhaité communiquer cette information c'est avant tout pour crier notre refus de devoir nous résigner à assister, impuissants, à la mort d'une de nos pratiques. D'autre part, nous avons tenu également à manifester notre désaccord face à cette négociation entre le ministère et certaines fédérations qui dans tous les cas représentera qu'une solution à très court terme ne garantissant pas la pérennisation de notre pratique de la chasse au poste. Et enfin, il nous semblait pertinent de communiquer, au plus grand nombre, un éclairage réaliste de la situation afin que chacun puisse être au même niveau d'information et puisse éventuellement réagir auprès de leur fédération pour leur faire part de leur avis.

Loin de nous l'idée de vouloir créer une scission entre tous les intervenants mais nous ne pouvons pas nous plier à une décision qui est loin d'être partagée par tous et qui va à l'encontre de la défense de nos pratiques ancestrales.